



Compétitions UNSS

Destinataires : Ligues Régionales et CTS

Nombre de pièces jointes : 0

Conformément à la décision du Comité Directeur de juillet 2014, faisant suite à la décision du Comité Directeur de mai 2014, il a été convenu pour l'année scolaire 2014/2015 que les Ligues qui souhaitent inscrire leurs pôles espoirs y sont invités en ayant bien pris en compte le respect du règlement de l'UNSS, à savoir :

- Les potentiels ayant 1 an d'avance et scolarisés en lycée ne pourront participer à la compétition.

Cependant, la possibilité a été ouverte par l'UNSS de leur permettre sous couvert d'un surclassement FFBB d'intégrer l'effectif de l'équipe du lycée dans la filière Excellence, sous réserve de l'existence d'une telle équipe dans l'établissement.

Les pôles engagés devront faire valider la liste de leur effectif par le principal du collège en amont de l'inscription.

Au-delà de cette année de transition, il est envisagé pour 2015/2016 la création d'un challenge, en partenariat avec l'UNSS, dédié aux pôles espoirs et pour lequel cette règle ne serait plus en vigueur.

La FFBB doit transmettre à l'UNSS la liste des joueurs et joueuses sous contrat des centres de formation. En effet, ces jeunes ne pourront participer à une compétition UNSS. Sont concernés les compétitions :

- Cadets Excellence et par Equipe d'établissement
- Juniors/Séniors

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Cathy GISCOU Vice-présidente Déléguée à la Jeunesse	Cathy GISCOU Vice-présidente Déléguée à la Jeunesse	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-09-16 4- Compétitions UNSS - VFIN	